

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle Aquaculture du 14/10/2015 – version finale

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Aquaculture du 14/10/2015 - Version finale
Responsable de la préparation du document	Christian DUCARME
Date de publication	Décembre 2015
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – page 10

II. Ordre du jour :

- Désignation du président de séance
Rappel: Collège des producteurs, assemblées, sectorielles;
- Validation du procès-verbal de l'assemblée sectorielle précédente.
- Présentation par Monsieur François Fontaine (DGO3) de la future étude Hédonique portant sur l'affinage de truites en Wallonie ouvrant la voie vers une qualité différenciée
- Election de deux nouveaux représentants du secteur aquaculture auprès du Collège des producteurs.
- Le point sur la promotion APAQ-W ; réalisé pour 2015 et projets pour 2016
- Actions spécifiques aquaculture menées depuis l'assemblée sectorielle du 13/05/2015 par la SOCOPRO
 - Suivi de nos actions au niveau du COSTAGRI.
 - Suivi de l'évolution des dossiers (groupes de travail).
 - Recherche, encadrement vulgarisation;
 - Problématique oiseaux piscivores; enquête:
 - Plan de lutte contre les pathologies à déclaration obligatoire: la situation ?
 - Production de Lottes
 - Autres
- Discussion : Etablissement des priorités en aquaculture de la SoCoPro pour l'année 2016
- Divers:
 - Définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine assemblée sectorielle
 - ...



III. DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Son rôle : Rappel

- veiller à la bonne tenue de l'assemblée.
- Il est le porte-parole officiel de cette assemblée sectorielle vers les medias, autorités de tutelles,...

Thierry BAY se propose en tant que président de séance. Sa candidature est acceptée.

Validation du rapport de la précédente séance : le rapport est validé sans remarque.

Le rapport de cette AS sera diffusé lui aussi après validation sur le site de la SOCOPRO.

IV. RAPPEL DE LA MISSION DU COLLEGE DES PRODUCTEURS & ASSEMBLEES SECTORIELLES

Sa mission :

- Outil de consultation
- Relayer les avis des secteurs auprès des pouvoirs publics.

Ces avis sont:

- donnés d'initiative ou
- en réponse à toute question que lui soumet le gouvernement ou le COmité STRatégique de l'AGRIculture (COSTAGRI, tel que défini dans le code de l'agriculture). Ce dernier n'est cependant pas encore constitué.

Meilleure adéquation entre les besoins et les contraintes des producteurs et les mesures prises par le gouvernement et leur application par l'administration.

V. PRESENTATION DE L'ETUDE HEDONIQUE PAR Monsieur François Fontaine (DGO3)

Future étude Hédonique portant sur l'affinage de truites en Wallonie et ouvrant la voie vers une qualité différenciée.

Une « queue de budget » FEP permettrait de concevoir des projets qui pourraient apporter certaines réponses à l'ensemble des producteurs. En concertation avec Christian D et le secteur aquacole, il a été identifié que faire une étude sur l'affinage des truites était utile. Les truites affinées pourraient être une bonne valorisation de haute qualité pour des produits de consommation.

- 1ere étape de l'étude hédonique: Des consommateurs « naïfs » testeront les truites fraîches et les truites fumées selon des critères précis. Ces truites proviendront de stocks affinés et



de stocks identiques non affinés. Deux producteurs ont été retenus pour fournir les truites pour cette étude.

Cette étude sera réalisée avant fin décembre selon un cahier des charges par un laboratoire à identifier. (Offre de prix, et de service)

- Ceci ouvre une voie à une qualité différenciée reconnue voire une appellation - méthode de production d'origine wallonne qui pourrait être protégée = truite affinée de Wallonie.

Remarques et débats:

- Un participant fait remarquer que cette aide sera destinée aux exportateurs qui affinent la truite à l'étranger. Quel est le rôle de la Socopro ? Normalement c'est pour aider les producteurs de la R.W. ce n'est pas pour aider les producteurs étrangers.
- Il serait utile de penser à l'aquaculture de demain et pas à celle d'aujourd'hui.
- Proposer un produit de qualité est difficile pour s'imposer dans certaines grosses boîtes.
- Un cahier des charges sérieux et crédible doit être proposé aux consommateurs.
- Une solidarité doit se maintenir entre les producteurs (problèmes sanitaires, ...). Il faudra importer pour répondre au marché. Les maladies risquent d'être importées également.
- Les producteurs souhaitent acheter leurs poissons (alevins, truites à affiner) en Belgique. Il faut cependant proposer un prix rémunérateur aux producteurs.
- Un participant demande si une charte pour affiner la truite a déjà été réalisée dans le passé.
- Comment faire pour contrôler et démontrer, quand on acquiert un label, que le poisson vendu, a respecté la charte ?
- On propose au consommateur un produit différent. Quels sont les éléments qui induisent cette différence ?
- Si un cahier des charges est rédigé et accepté. Les producteurs devront le respecter. Cela a posé problème dans le passé.
- Peu de producteurs sont agréés en Wallonie pour la transformation.
- Proposition de critères de qualité : utiliser de l'eau de source, de la nourriture de qualité.
- Il faut 3 semaines pour que le poisson s'adapte à son milieu. Cependant, plusieurs mois sont nécessaires pour que les poissons puissent bénéficier de tous les éléments.
- Qui certifie la qualité de la truite affinée ? On vise d'abord un label. Quelle sera l'utilisation du label ?
- Les transformateurs sont demandeurs de label qui leur donne un plus, ils seront les principaux bénéficiaires du statut. Cependant, cela ne peut être que bénéfique pour les producteurs.
- Les tests de l'étude sont de nature qualitative, les contrôles réalisés par le certificateur seront administratifs. Le certificateur vérifiera le respect des différents critères du cahier de charge > quantitatif).
- Il faut faire une enquête sur les candidats affineurs et qui peut le faire (critères de sélection).

Prochaines étapes ultérieures à l'étude: connaître les raisons menant à ces différences, analyser les caractéristiques physiques, chimiques et nutritionnelles liés à ces produits réputés meilleurs. Faire labelliser le produit.



FEF FEAMP

Un nouveau programme européen de soutien à la pêche et à l'aquaculture (FEAMP) sera présenté d'ici fin novembre au plus tôt.

Le minimum d'investissement pour être éligible sera de 25 000 euros. Pour répondre aux demandes du secteur, il serait cependant de mutualiser les moyens de protection contre les oiseaux prédateurs avec un taux de 50% cofinancé (achat de filets) ainsi que d'autres travaux d'aménagement.

- Un participant déclare que ce n'est pas normal de demander de financer les moyens de protection pour des oiseaux que le gouvernement protège. La DNF envisage de programmer une réunion avec les producteurs.

Une séance d'information sera organisée par le ministre Collin afin de présenter le nouveau fond FEAMP, ce sera l'occasion de poser les questions relatives aux moyens de protection.

Emmanuel rappelle que le Collège n'a pas de lien avec la DNF pour intervenir dans le dossier prédation. Cependant, le cabinet interpellé par la SOCOPRO rappelle que le ministre de l'agriculture est aussi ministre de la nature.

VI. LES REPRESENTANTS DU COLLEGE DES PRODUCTEURS

Comme prévu dans les statuts, deux représentants au collège doivent être élus tous les 18 mois.

- Alain Schonbrodt, démissionnaire, se représente au poste de membre du collège.
- Olivier Mathonet et J-M Stalmans restent en place.
- Christian Ducarme signale que Frédéric Henry est démissionnaire ne désirant pas se représenter reste cependant disponible pour le secteur.
- Thierry Bay (BQF) pose sa candidature.

Un participant rappelle qu'il s'abstient. Il ne veut pas collaborer à un système qui ne sert à rien, qui n'écoute pas les pisciculteurs.

Mise en place du mode de vote : choix effectifs – suppléants par vote papier (8 votants).

Après vote, sont élus :

- Les effectifs : Olivier Mathonet et Alain Schonbrodt
- Les suppléants : Jean-Michel Stalmans et Thierry Bay
- Une abstention.



VII. PROMOTION APAQ-W :

Les budgets annuels pour l'aquaculture: sont de +/- 15 000 € (uniquement cotisation filière)
Cotisants: 31 transformateurs, 82 points de vente, 28 pisciculteurs

Promo 2014 avec les cotisations 2014, a été réalisé en 2015:

Folders (recettes) et set de table - Disponible gratuitement à l'APAQ-W sur demande.
Il est signalé que le folder en Néerlandais a une énorme faute d'orthographe en entête.

Promo 2015 avec les cotisations 2015, sera réalisé fin 2015 début 2016.

Des panneaux rigides informatifs (+/- 40 pc) à placer à l'entrée de l'exploitation: Pisciculture: fraîcheur, qualité, proximité.

Le projet élaboré par le bureau de publicité a été refusé par l'APAQ-W: une nouvelle proposition sera faite rapidement.

Promo 2016 QUID? Quel est votre avis ?

Propositions:

- Livre de recettes truites
- Gadgets; portes clefs, « mug », stylos à bille,...
- Carnet « tous temps » reprenant les coordonnées des producteurs
- Une semaine pisciculture ouverte avec support radio. Cependant, organiser un week-end de visite grand public semble difficile (parking, circulation sanitaires...)
- Autre...

Après débats et apports successifs des différents interlocuteurs, les producteurs présents ont retenu ce qui suit :

Les participants souhaitent que l'APAQ-W poursuive la promotion avec des fiches recettes. Editer un nouveau folder (même design que l'actuel) contenant des recettes mais incluant une partie des infos du folder « C'est produit près de chez nous » à savoir : qualité nutritionnelle, comment l'acheter.

De plus, ils demandent de pouvoir personnaliser avec une zone « blanche » ou coller les coordonnées de la pisciculture concernée, ou mieux, une zone non glacée ou apposer le cachet de la pisciculture.

Une demande est faite d'intégrer une liste des opérateurs, cependant cela risque de prendre trop de place. Une solution serait d'intégrer un QR code reliant à diverses infos complémentaires dont la liste des opérateurs.

Ceci suppose d'ajouter +/- 2 feuillets aux 4 actuels.

Les producteurs demandent de rester informés et impliqués dans le pré-projet.



VIII. ACTIONS SPECIFIQUES « aquaculture » menées par la SOCOPRO depuis l'assemblée sectorielle du 13/05/2015

- FEP; FEAMP. Participation à plusieurs comités de projets à Bruxelles. Le financement devrait être en place pour début 2016; une séance d'information sera organisée.
- La pisciculture n'est pas représentée au CRA-W. Christian a tenté de dynamiser les services en relation avec l'aquaculture dans les Universités de Namur et Liège afin qu'ils fassent une démarche proactive auprès du ministre et du CRA.
 - Recherche, encadrement vulgarisation ; une Enquête a été réalisée auprès des opérateurs dont les aquaculteurs. Ces derniers ont insisté sur le rôle capital joué par la division guidance piscicole du CER. Un avis a été envoyé au cabinet du ministre Collin.
 - Emmanuel signifie qu'un comité scientifique a été mis en place et doit considérer aussi la recherche subventionnée en plus de celle qui est financée. Ce comité doit proposer un plan triennal de la recherche. L'avis du Collège doit être une des bases de travail.
 - Le Collège a insisté sur le rôle positif de la division « guidance piscicole » du CER Marloie (Aye).

Remarques des participants

- Le chercheur doit s'inspirer de ce qui existe déjà, ne pas réinventer des recherches menées ailleurs. Il doit rendre public ce qui existe. Utiliser l'argent des recherches aux problématiques et productions réalisables en Belgique.
- Dans le cadre de la validation des produits thérapeutiques, certains ont été retirés car ils ne sont pas dans les listes des produits reconnus. Mr Delaunois signale que dans le secteur agricole, il existe des demandes d'extension de produits. Il serait probablement possible de faire la même chose pour l'aquaculture sur base de produits reconnus à l'étranger. Le comité régional phyto peut répondre à une demande formulée par un groupe d'un secteur.
- Robert Anselme signale qu'il a constitué une bibliothèque composée d'anciens livres très intéressants qui peuvent être consultés utilement.

Problématique oiseaux piscivores;

Suite à l'enquête réalisée auprès des producteurs, Emmanuel et Christian ont rencontré Monsieur Ghysel (ruralité, nature et forêt au cabinet Collin) à qui ils ont été exposés le problème des oiseaux piscivores. Suite à cette rencontre, une lettre a été envoyée au ministre Collin pour lui manifester le désarroi des pisciculteurs.

L'administration (DNF) a réalisé une proposition de mesures concernant les animaux protégés. Cette proposition a été refusée par le cabinet. Une nouvelle proposition amendée a été faite au ministre.

Emmanuel rappelle le processus. Le ministre souhaite trouver des solutions pour tous. Nous attendons de voir la position finale de l'administration.



Remarque des participants

- La situation est dramatique. Les possibilités techniques proposées ne fonctionnent pas. Exemple : les pisciculteurs ayant investi dans des moyens de protection recevaient malgré tout de très gros quotas de tirs et des indemnisations.
 - La consultation avec la DNF n'existe pas. Un travail sur les modes d'indemnisation avait été réalisé et envoyé à Mr Bisou sur base d'une situation réelle et ce sans résultats.
 - On constate une dégradation de la rentabilité des piscicultures. L'administration arguant des aides via les FEP / FEAMP, les conditions de dérogation sont revues à la hausse et les quotas à la baisse.
 - Un participant signale que lors des démarches de demandes de dérogations, le pisciculteur doit respecter les conditions et contraintes s'il veut obtenir les dérogations. Il est important de remplir les demandes de dérogation correctement à défaut, cela dessert le secteur.
 - Les oiseaux abattus doivent être remis à la DNF, ce n'est pas toujours facile de les récupérer et la DNF n'est pas toujours disponible pour venir chercher ces animaux.
 - Un participant demande si on sera consulté sur les procédures et conditions d'application. Est-ce qu'un modèle commun de demande de dérogation et d'indemnisation sera remis à tout le monde ? Y aurait-il uniformisation des conditions d'octroi ?
 - Emmanuel propose d'envoyer un courrier pour dénoncer des situations dramatiques.
 - Christian insiste pour obtenir de la part des aquaculteurs des informations fiables et concrètes afin de pouvoir agir auprès du ministre et de l'administration de manière crédible.
-
- Plan de lutte contre les pathologies à déclaration obligatoire: la situation ?
Un RDV au cabinet a eu lieu entre Mr Ghysel, Emmanuel et Christian afin d'explicitier le problème et évaluer les modes d'action possibles.
Suite à cela, un courrier a été envoyé aux ministres compétents : Collin et Borsu
Un courrier de même teneur a été envoyé par les PA.
Le ministre Collin estime n'être pas concerné par ce sujet, cependant il est en charge de l'environnement et de la nature, donc des eaux de surface. La réponse de Borsu va dans ce sens et il demande une collaboration entre fédéral et région.
 - Production de Lottes (projet Lotabel; Mr Jurgen Adriaen Aqua-ERF)
Trois producteurs sont retenus pour ce projet. Deux lots sont en élevage depuis le 04/10/2015
Un marché HORECA existe probablement pour ce produit.
Une étude technique et économique (coûts de production) sera réalisée par Aqua-ERF sur base des résultats obtenus dans ces piscicultures.
Si le marché de repeuplement se développe, une rencontre entre le service de la pêche et les pisciculteurs devra avoir lieu afin de définir des conditions au repeuplement.
 - Truite Ardenne; wallonne; qualité différenciée. Cf. affinage ci-dessus
 - Escavèche: Actuellement les aiguillats utilisés en remplacement des anguilles ont des stocks limités peu durables.
Les producteurs d'escavèche ont une demande de +/- 100 tonnes par an (produit de qualité).
Des truites affinées répondraient à leur demande. Au vu des stocks limités d'aiguillat mi 2015, certains opérateurs ont travaillé avec succès des truites AEC.

Actuellement une IGP (cf. CAIG) relative au mode de préparation est en cours de constitution.



Dans le cahier de charge, seuls des poissons MSC (issus d'une pêche durable) sont utilisables. En ce qui concerne les poissons d'élevage, une ASC ne sera pas demandée, mais bien un approvisionnement de proximité.

Christian organisera un groupe de travail regroupant les transformateurs et les producteurs afin de définir les modes de collaboration possibles.

- Truite BIO, transition et maintien; dossier FEAMP

Oliver Mathonet rappelle qu'il est demandeur de truites « bio ». Seul un producteur bio travaille actuellement en Wallonie, c'est insuffisant. La grande distribution est demandeuse du bio, du local, du terroir. C'est maintenant qu'il faut se lancer.

Christian indique que dès le dossier FEAP sera implémenté, certains producteurs pourraient rejoindre le mouvement.

- Permis unique : pas d'avancée au cours de la période précédente
- Reprise des aquacultures : pas d'avancée au cours de la période précédente

IX. PRIORITES POUR 2016

- Suivi des dossiers en référence ci-dessus : lobbying afin de les dynamiser.
- Promotion APAQ-W 2014 : problème de traduction du folder
- Promotion APAQ-W 2015 : suivre et valider les propositions de panneaux informatifs
- Promotion APAQ-W 2016 : participer à l'élaboration et valider le nouveau folder.
- Problématique des produits thérapeutiques et médicaments : voir les possibilités de pouvoir se calquer sur la gestion des pesticides et autre produits phyto.
- Aspects économiques à creuser :
Aligner le foncier aquacole sur le foncier agricole
Enlèvement des cadavres: interventions de la région semblable à ce qui existe en agriculture
- Réunion de travail entre les producteurs d'escavèche et les aquaculteurs ; > nouveaux débouchés pour les salmoniculteurs? > 100 T/an ?
- Affinage truites; participation à l'étude hédonique, analyse des résultats. Suite à donner par le secteur?
- AFSCA : autorisation agrément pour les petites structures : Alain Schonbrodt attend la visite de l'AFSCA et il nous communiquera les décisions concernant son installation. Ceci clarifiera la situation.
- Analyse en cours des micros abattoirs, abattoirs mobiles... : il apparait peu rentable d'abattre en petites quantités. Une étude est faite par Socopro afin de connaître les aides possibles.
- Guide des espèces réalisée par Biowallonie : des erreurs ont été relevées. Le document sera réimprimé et corrigé d'ici peu; nous désirons être consulté afin d'éviter que de nouvelles erreurs se « glissent » dans le document.
- FEAMP ; mise en place d'un atelier informatif dès l'officialisation du fond.



X. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE SECTORIELLE

- Les priorités pour 2016 : la situation
- GT escavèche. Dossier IGP
- Mise en place FEAMP; information
- Oiseaux piscivores: proposition administration > réaction?
- Lutte contre les maladies infectieuses; quid des actions AFSCA?
- Affinage truite; résultats de l'étude et suivi
- Dossier lotte
- Promotion APAQ-W la situation

Au calendrier : Prochaine réunion du Collège des Producteurs : Le jeudi 12 novembre



Listes des participants

Producteurs

ANSELME Robert
BAY Thierry
CLEMENT Jean-Marie
GILLET Angélique
JAVAUX Pierre
MARICHAL Nicolas
MATHONET Olivier
PIRON Robert
SCHONBRODT Alain
STALMANS Jean-Michel

Non-Producteurs

DELAUNOIS Philippe DGO3
FONTAINE François DGO3
GENNOTTE Vincent ULG
GROSJEAN Emmanuel Socopro
DUCARME Christian Socopro
BELANGER Françoise Socopro